

Le passage repris ici est extrait du compte-rendu intégral de la séance du 17 janvier 2012 de la Commission de l'enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française (p. 9-11).

Le compte-rendu intégral est téléchargeable sur le site internet du Parlement de la Communauté française : <http://archive.pfwb.be/1000000010900a7?action=browse>

Question orale de Mme Joëlle Kapompolé à M. Jean Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Évaluation des cursus de sociologie par l'AEQES ».

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (Aeqes) a pour mission de planifier les procédures d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur et d'en assurer le suivi. Ces procédures concernent toutes les institutions : universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et établissements d'enseignement de promotion sociale. Afin d'améliorer progressivement les méthodes pédagogiques, l'Aeqes met en évidence les bonnes pratiques et propose des recommandations.

Dans son évaluation des cursus de sociologie, l'Aeqes recommande de « renforcer la professionnalisation : repenser les formations en renforçant la place et la fonctionnalité des stages, en systématisant les liens avec le monde professionnel (marchand, public, tiers-secteur), en étudiant véritablement les débouchés des formations avec des indicateurs fiables et systématiques ». Dès lors, monsieur le ministre, quel suivi pensez-vous donner à ces recommandations et quelles réflexions avez-vous menées à ce sujet ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Madame Kapompolé, vous revenez sur l'intéressant travail d'évaluation du cursus de sociologie mené par l'agence de la qualité et ses experts tant nationaux qu'étrangers. Ce travail, achevé fin 2010, a donné lieu à plusieurs commentaires et recommandations.

Les experts ont ainsi félicité notre Fédération pour l'intégration progressive des stages dans les masters en sociologie, en anthropologie, en sciences du travail, en gestion de ressources humaines ainsi qu'en sciences de la population et du développement. Ils notent que si le stage peut être effectué dans une entreprise ou dans un service public, il peut également à présent se dérouler dans une unité de recherche de l'université, ce qui est particulièrement précieux pour les étudiants ayant opté pour un master complémentaire.

Je partage cet avis : que ce soit dans une administration publique, une entreprise, le secteur associatif ou à l'université, l'étudiant en sociologie a tout à gagner à ces mises en situation. Les institutions l'ont bien compris, puisqu'en à peine quelques années, cette pratique auparavant relativement marginale s'est largement démultipliée.

L'agence de la qualité encourage donc les universités – puisque, liberté académique oblige, ce sont elles qui sont compétentes – à poursuivre dans cette voie ; nul doute qu'elles ne le fassent dans les mois et les années qui viennent.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je remercie le ministre pour ses réponses. Le travail réalisé par cette agence ne peut qu'améliorer la qualité de notre enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.